

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement  
de CHF 13'950'000.- pour financer les travaux  
d'aménagement d'un nouveau gymnase à Bussigny**

du 22 septembre 2020

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décrète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'investissement de CHF 13'950'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux d'aménagement d'un nouveau gymnase à Bussigny.

<sup>2</sup> Le Conseil d'Etat réalise les infrastructures sportives afin de répondre aux besoins du futur gymnase, en respect de la législation fédérale et cantonale.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement". Il sera amorti en 10 ans.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

<sup>2</sup> Le présent décret entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 22 septembre 2020.

La présidente du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

*S. Butera*

*I. Santucci*

Date de publication : 6 octobre 2020